



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Délibération n° 2020-10

Nombre de représentants  
au Comité Syndical :

en exercice : 29  
présents : 7  
pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt, le lundi 25 mai à 11 heures, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session exceptionnelle, en audioconférence, à Rodez, sous la Présidence de Madame Magali BESSAOU

Date de la convocation de la réunion : 19 mai 2020

PRESENTS :

Mesdames Magali BESSAOU, Monique BUERBA, Michèle BUESSINGER, Christine PRESNE et Gisèle RIGAL,  
Messieurs Claude ASSIER et Roger AUGUY

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame BESSAOU,  
Madame Annie BEL à Madame Gisèle RIGAL,  
Madame Martine CENSI à Madame Monique BUERBA,  
Madame Karine ORCEL à Monsieur Claude ASSIER,  
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER.

Excusés :

Madame Brigitte MAZARS  
Monsieur Yves MAZARS

**Modulations financières  
des tarifs du Conservatoire  
au regard des adaptations  
apportées aux enseignements  
durant la période de crise  
sanitaire**

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 19 mai 2020,  
Considérant le rapport adressé le 19 mai 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19  
Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions  
Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 modifiée, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Déposé en Préfecture le

**25 MAI 2020**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

**APPROUVE les modulations financières des tarifs du Conservatoire proposées dans le cadre de l'adaptation des enseignements liée à la période de crise sanitaire exposées ci-après :**

- 1. Suspension de la majoration de 5% à l'issue de deux rappels infructueux pour tous les retards de paiement constatés depuis le 16 mars 2020, se rapportant à la période de confinement et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.**
- 2. Modulation tarifaire correspondant à 10% du coût moyen annuel des frais d'inscription au Conservatoire, soit 40€ à déduire sur les frais de chaque réinscription de la prochaine rentrée 2020-2021**

**Sens des votes :**

Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

**Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.**

Pour extrait conforme

La Présidente,

  
Magali BESSAOU

**Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron**

Place Foch – 12000 RODEZ

Tél : 05 65 73 80 30 - [contact@crd-aveyron.fr](mailto:contact@crd-aveyron.fr)

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Modulations financières des tarifs du Conservatoire au regard des

Objet de l'acte : adaptations apportées aux enseignements durant la période de crise  
sanitaire

.....  
Date de décision: 25/05/2020

Date de réception de l'accusé 25/05/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20200225\_10

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20200525-20200225\_10-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2 .4

Finances locales

Fiscalité

abattements

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2020.10\_Modulation\_Tarifs\_CRD.pdf ( 99\_DE-012-251200986-  
20200525-20200225\_10-DE-1-1\_1.pdf )